



Compte-rendu du Conseil Municipal de Ligny-le-Ribault - Mercredi 8 septembre 2021

L' an 2021 et le 8 Septembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Polyvalente sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne Maire

Présents : Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, KAKKO-CHILOFF Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, OLIVIERI-VALOIS Elisabeth, SOULIER Patricia, VALIOT Tatiana, MM : BERTRAND Nicolas, GOUBERT Alex, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc, VAN HILLE Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LANGUILLE-FLEUREAU Florence à Mme MINIERE-GAUFROY Claire, MM : DURANT DES AULNOIS Dominique à M. THEFFO Jean Marie, FOUGERET Eric à Mme DRUPT Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 29/07/2021

Date d'affichage : 30/07/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme VALIOT Tatiana

Ordre du jour :

1/ Ecole

- Point sur la rentrée scolaire
- Point travaux

2/ PLUi : point d'avancement

3/ Point travaux en cours

4/ Déchets : rapport annuel 2020 du la CCTVL

5/ Fond de concours : dossiers de demande de subventions :

- Renouvellement du matériel pour le relevé des compteurs
- Investissement de matériels pour l'entretien paysager
- Achat d'équipement sécurité

6/Tourisme

- Bilan exposition
- Présentation des Travaux de la ComCom des Portes de Sologne

7/Comité d'Animation Communale

Le compte rendu de la séance du 9 juin est mis au vote, Madame Olivieri souhaite y apporter des remarques :

Au point 2 : retirer le «e»

Au point 4 : elle rappelle qu'il a été précisé lors de la présentation du projet que 3 places seraient bien évidemment réservées pour le stationnement des pompiers

Au point 5 : ajouter les remarques de Madame Olivieri : « elle souhaite savoir quand une étude du centre bourg sera réalisée et interroge sur la matérialisation des places de parking derrière l'église ? »

Le vote est reporté à la séance suivante

Un point sur la rentrée et les travaux réalisés à l'école est fait par Madame DRUPT adjointe en charge des affaires scolaires.

Elle rappelle les effectifs de la rentrée (103 élèves) et l'ouverture d'une 5ème classe avec l'arrivée de Madame Anne-Sophie Dubrisay.

Afin de préparer cette 5ème classe les agents communaux ont travaillé durant l'été pour sa mise en place : peinture, réaménagement des sanitaires (changement des robinets), achat de matériel et de mobilier ont été réalisés.

Un nouveau jeu a également été installé dans la cour de récréation.

-> Point travaux



Enfin il est rappelé qu'avec la mise en place du protocole sanitaire, le temps du midi est échelonné sur 3 services (la classe de motricité étant devenue la 5ème classe) les entrées et sorties ainsi que les récréations sont elles aussi réparties sur plusieurs créneaux horaires afin de respecter un maximum le « non-brassage » des groupes.

Il est précisé que cette organisation a eu lieu en concertation avec l'école, le cuisinier et les élus. Ces échanges ont eu lieu de manière très positive et constructive.

Article de presse rentrée 2021 Mise en lumière de l'école Ligny le Ribault

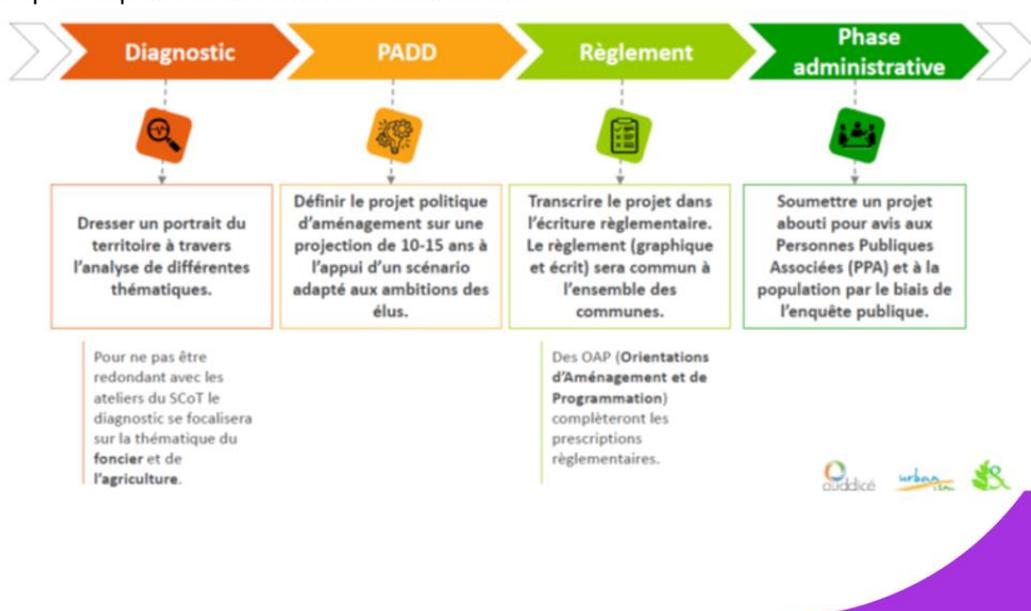


Pour finir Les membres du conseil sont informés du départ de Véronique Chatelain qui a demandé son détachement pour se rapprocher de son domicile , 5 candidatures recues et 3 candidats ont été reçus en entretien. Suite à ces rendez vous Charlotte LEPERT a été retenue pour le poste d’agent polyvalent.

2/ PLUi : point d’avancement

Présentation de l’avancée des travaux liés à l’élaboration du PLUi => Plan Local d’Urbanisme Intercommunal

Un rappel sur les grandes étapes du PLUI est fait par Madame Minière et plus particulièrement sur le PADD , étape à laquelle nous sommes actuellement.



Madame Le Maire rappelle que le PADD « est la structure porteuse du PLUi » et que les grandes thématiques comme l’économie, le développement durable, la gestion de l’espace et de son habitat y sont abordés.

Une information complémentaire est faite sur les STECAL ET les changements de destination par Madame KAKKO CHILOFF qui participe également aux réunions de travail de la comcom.

La commission a d’ailleurs reçu, le lundi 6/09, Monsieur Jean-Paul Roche Président de la Communauté de commune des Portes de Sologne pour une présentation du PADD.

Dates et Horaires	Réunions	Objets
06/09/2021 14h30	COFIL	Règlement
06/09/2021 17h00	Réunion d'information	Présentation de l'outil numérique nécessaire pour l'identification des changements de destination
14/09/2021 14h00	Conférence des Maires	Validation du PADD
20/09/2021 14h30	COFIL	Règlement
23/09/2021 14h00	Réunion PPA	Présentation aux PPA du PADD
13/10/2021 18h00	Réunion Publique	Présentation à la population du diagnostic et du PADD
Fin octobre / Début novembre	Commission Aménagement	PADD
Début novembre 2021	Débat dans les CM des communes	Débat du PADD
16/11/2021	Conseil Communautaire	Débat du PADD

Différentes réunions de travail : concernant **les changements de destination et les STECAL** (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) – mai 2021 et janv 2022 - , **les zones humides** – sept/oct 2021 - , **Sur le plan de zonage** – oct 2021-

Madame Olivieri souhaite préciser que le PADD définit également le nombre de nouveaux habitants la superficie des parcelles qui est en diminution (environ 600 m²), et le nombre d'ha de foncier.

Madame le Maire rappelle qu'un consensus sera nécessaire entre l'ensemble des communes du territoire puisqu'il s'agit d'un document d'urbanisme INTERCOMMUNAL.

*NB Changement de date : Pour donner suite au Bureau Communautaire qui s'est tenu **cette semaine**, les Maires ont décidé d'annuler et de reporter plusieurs réunions le Comité de Pilotage du Lundi 20 septembre ainsi que la réunion publique prévue le 13 octobre prochain sont annulés et reportés à une date ultérieure.*

3/ Point travaux

Un point sur les travaux est fait par Mr Theffo :

- Salle Polyvalente : de nouveaux rideaux ont été installés, les rideaux de séparation sont en commande et le rideau de la scène en cours d'installation, le changement du système de chauffage est à l'étude pour le projet d'installer une climatisation réversible avec une pompe à chaleur.
- Les agrès Fitness sont installés et accessibles à tous, une fontaine et un banc viennent agrémenter l'espace sportif, ces derniers ont été recyclés et repeints dans les mêmes teintes que les agrès.
- Le parcours de santé prévu au parcours de pêche est en cours d'aménagement les fondations viennent d'être réalisées
- L'Espace jeux prévu derrière la mairie sera installé par la suite si la météo le permet.

Il est rappelé que l'ensemble de ces travaux sont réalisés en régie par nos agents techniques, l'ensemble du conseil tient à souligner leur travail.

Monsieur Theffo précise que les tontes et l'entretien des 70 km de chemin vont avoir lieu fin septembre début octobre en fonction de la météo

Un point sur les travaux est fait par Madame Drupt :

Le fleurissement du fitness est en cours et la commande des plantations d'automne est sur le point d'être finalisée.

Enfin le lancement de la campagne du nettoyage des pieds de mur débutera fin septembre avec la distribution d'un dépliant dans les boites aux lettres :



Pour finir les membres du Conseil municipal sont informés qu'un rappel via une rencontre, un courrier ou un rendez-vous a été fait aux propriétaires concernés par des propriétés sur lesquelles des arbres/ haies dépassent sur la voie publique et suites à des plaintes et remarques adressées à la mairie.

4/ Déchets : rapport annuel 2020 du la CCTVL

Une Présentation du rapport annuel 2020 de la gestion des déchets, compétence intercommunale transmis en pièce jointe aux conseillers municipaux a été fait par Jean-Marie Theffo

5/ Fond de concours : dossiers de demande de subventions :

DOSSIER N° 1 : -Renouvellement du matériel pour le relevé des compteurs d'eau

Délibération : 2021-030

Vu la décision de la Communauté de Communes de mettre en place à nouveau, pour l'année 2021, un fond de concours, à destination des communes de son périmètre visant à réaliser des opérations d'investissement.

Vu la présentation du projet d'investissements au renouvellement du matériel nécessaire au relevé des compteurs dans le cadre de la compétence eau - assainissement :

Le matériel de relevé de compteur étant vieillissant, il a été modifié en mai dernier et facturé fin juin

Entreprises	Détail des investissements	Montant HT	Montant TTC
ITRON	LOGICIEL ET EQUIPEMENT	4 645.00 €	5 574.00 €
OFFICE EASY	TABLETTE	409,80 €	491.76 €
	TOTAL	5 054.80 €	6 065.76 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention pour le fond de concours pour un montant de dépenses subventionnables estimé de **5 054 €HT pour une subvention à hauteur de 50 % soit 2 527€ de subvention.**

Les membres du Conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter le fond de concours pour ce projet et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DOSSIER N° 2 : -investissement de matériels pour l'entretien et l'aménagement paysager de la commune

Délibération : 2021-031

Dans la continuité du développement du fleurissement et de l'entretien paysager de la commune, des investissements de matériel spécifique ont été réalisés :

Entreprises	Détail des investissements	Montant HT	Montant TTC
VAL EQUIPEMENT	SECATEUR MECANIQUE	900.00 €	1 080.00 €
VAL EQUIPEMENT	DESHERBEUR MECANIQUE	698.44 €	838.13 €
	TOTAL	1 598.44 €	1 918.13 €

Vu la décision de la Communauté de Communes de mettre en place à nouveau, pour l'année 2021, un fond de concours, à destination des communes de son périmètre visant à réaliser des opérations d'investissement.

Vu la présentation du projet d'investissements de matériels spécifiques liées au fleurissement et à aménagement paysager

Il est proposé aux membres du conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention pour le

fond de concours pour un montant de dépenses subventionnables estimé **de 1 598.44 € €HT pour une subvention à hauteur de 50 % soit 799 € de subvention.**

Les membres du Conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter le fond de concours pour ce projet et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DOSSIER N° 3 : achat équipement sécurité

Délibération : 2021-032

Afin de respecter la réglementation il est nécessaire d'investir dans des équipements de sécurité aux normes :

Entreprises	Détail des investissements	Montant HT	Montant TTC
GUY MARINE	Bouées	1 210,80 €	1 452, 96

Vu la décision de la Communauté de Communes de mettre en place à nouveau, pour l'année 2021, un fond de concours, à destination des communes de son périmètre visant à réaliser des opérations d'investissement.

Vu la présentation du projet d'investissements au renouvellement du matériel nécessaire à la sécurité des habitants auprès d'un point d'eau.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention pour le fond de concours pour un montant de dépenses subventionnables estimé **de 1 210,80 €HT pour une subvention à hauteur de 50 % soit 605 € de subvention.**

Les membres du Conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter le fond de concours pour le projet d'achat d'équipement et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

6/ Tourisme

Un Bilan de l'exposition d'été 2021 est faite par Madame Drupt : près de 700 visiteurs avec la mise en place du passe sanitaire en août 2021, retour très positif des visiteurs et des artistes.

La préparation de l'exposition d'automne 2021 qui aura lieu du 30/10 au 07/11 est en cours.

Une présentation des Travaux de randonnée réalisés par la communauté de communes des Portes de Sologne est faite aux membres avec la création de 3 boucles sur la commune de Ligny mais également 2 Totems qui seront installés derrière l'église.

Points de départs & parking

• Ligny-le-Ribault, Parking, Place de l'Église pour personnes valides et départ pour les PMR rue du Cimetière.

Temps de parcours

- 1h10 min
- 25 min
- 15 min
- 40 min
- 2h

Boucle Bois des Chaises

Portes de Sologne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

08

Services

Commerces
Ligny le Ribault : Bar, boulangerie, épicerie, pharmacie, boucherie.

Restaurants
Ligny le Ribault.

Équipements
Aires de pique-nique à Ligny le Ribault, le Pré des Saules.

Hébergements à proximité
Retrouvez tous les hébergements de la boucle sur le site de l'office de tourisme tourisme-en-sologne.fr et Cirkwi.com en téléchargeant le circuit avec le QR Code à l'intérieur du document.

À voir / à visiter

- A • Ferme Solognote des Chaises
- B • Passage entre deux étangs

À proximité : Tuilerie de la Bretèche, Lavoir de Ligny-le-Ribault et espace pique-nique du Pré des Saules.

La plupart des sites sont des propriétés privées non visitables. Merci de les respecter.

En période de chasse soyez prudent.

Office de tourisme des Portes de Sologne : Rue des Jardins, 45240 La Ferté-Saint-Aubin, tourisme@cpportesdesologne.fr / 02.36.99.44.35

Pour vous repérer, téléchargez la trace GPX de l'itinéraire à partir du QR Code à l'intérieur du document.

5,5 km Ligny-le-Ribault

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.

Points de départs & parking

• Ligny-le-Ribault, Parking place de l'Église.

Temps de parcours

- 4h50 min
- 1h40 min
- 1h10 min

Boucle Châteaux Cachés

Portes de Sologne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

13

Services

Commerces
Ligny-le-Ribault : Bar, boulangerie, épicerie, pharmacie, boucherie.

Restaurants
Ligny le Ribault.

Équipements
Aires de pique-nique à Ligny-le-Ribault.

Hébergements à proximité
Retrouvez tous les hébergements de la boucle sur le site de l'office de tourisme tourisme-en-sologne.fr et Cirkwi.com en téléchargeant le circuit avec le QR Code à l'intérieur du document.

À voir / à visiter

- A • Écomusée de Ligny le Ribault
- B • Château de Bon-Hôtel
- C • Étang Creux
- D • Passerelle du Cosson
- E • Château de la Motte Longuet
- F • Étang de la Motte
- G • Étang des Thouards
- H • Les Mulotières
- I • Château de la Cantée

À proximité : Tuilerie de la Bretèche.

La plupart des sites sont des propriétés privées non visitables. Merci de les respecter.

En période de chasse soyez prudent.

Office de tourisme des Portes de Sologne : Rue des Jardins, 45240 La Ferté-Saint-Aubin, tourisme@cpportesdesologne.fr / 02.36.99.44.35

Pour vous repérer, téléchargez la trace GPX de l'itinéraire à partir du QR Code à l'intérieur du document.

19,4 km Ligny-le-Ribault

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.

7/ Information diverses

Un point budgétaire réalisé par Dominique Durant des Aulnois, en charge du budget et lu Par Jean Marie Theffo est présenté aux membres du conseil municipal.

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Bertrand qui indique que lors de la dernière commission des associations a été évoqué l'idée de participer, le 18 septembre, prochain à la journée mondiale du nettoyage de notre planète. C'est idée a été validée à l'unanimité pour que notre village de Ligny le Ribault participe à cette action



Les gestes sanitaires bien évidemment à respecter

Les membres de la commission précisent également que la commune réalisera quelques actions dans le cadre d'octobre rose afin d'afficher son soutien à cette cause, affiches et éclairage seront mis en place.

Le feu d'artifice qui n'a malheureusement pu être tiré pour célébrer le 14 juillet dernier pour causes de météo très pluvieuses, a donc été reporté, si les conditions météorologiques le permettent le 23 octobre prochain, afin de coïncider avec le début des vacances de la Toussaint et après différents échanges tous s'accordent pour associer ce feu d'artifice à Octobre Rose.

Enfin une « plaque de cocher » été trouvée à Orléans et les personnes qui la détiennent souhaitent la restituer à la commune.

8/ Comité d'Animation Communale

Une information concernant les échanges entre la commune et l'association du Comité d'Animation Communale et le retour de la commission des associations sur ce sujet est fait aux membres par Mr Theffo, président de cette commission.

Monsieur Jean-Marie Theffo, Président de la commission des associations prend la parole et indique qu'après plusieurs réunions de la commission, le constat de ses membres est clair, les relations avec le CAC qui auparavant étaient de confiance et positives se sont détériorées avec l'élection d'un nouveau bureau et de nouveaux membres. Ces relations aujourd'hui se limitent à des menaces, des sommations d'explications, des exigences, des refus de rendez-vous et des refus d'ouvrir le local pour un contrôle règlementaire, un changement de serrure dans un local communal sans dépôt de clé à la mairie, et aujourd'hui un mandatement d'un huissier.

La commission souhaite dans ce cadre solliciter le conseil municipal pour délibérer afin d'autoriser le maire à avoir recours en justice si nécessaire :

Délibération : 2021-033

Vu l'exposé précédent,

Considérant que les relations sont de plus en plus difficiles voire très délicates avec les membres du bureau du CAC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (13 pour, 2 abstentions (E Olivieri, M. Valliccioni) autorise le Maire à recourir à la justice si nécessaire.

Après différents échanges entre Mme Oliveiri et Monsieur Theffo, un tour de table est fait afin de connaître l'appartenance de chacun et leur lien avec des associations

9/ local communal

Une problématique est exposée, celui du manque de place dans les locaux communaux c'est dans ce cadre qu'il est proposé de délibérer pour la Rupture de la convention de mise à disposition d'un local communal pour l'association du "Comité d'Animation Communale" (CAC)

Délibération : 2021-034

Vu la convention de mise à disposition d'un local communal

Considérant que la commune a de plus en plus de matériel à stocker (matériel intercommunal et communal, archives) ;

Considérant que la commune a besoin de place pour répondre à ses besoins grandissants ;

Considérant que les locaux mis à disposition de l'association Comité d'Animation Communale « CAC » sont de nature à répondre aux besoins de la commune ; il s'agit du local situé dans la cour arrière de la mairie et du local situé dans la cave de la mairie ;

Considérant que conformément à l'article 2 de la convention signée avec le CAC, ce besoin constitue un motif d'intérêt général de nature à justifier qu'il soit mis fin à cette convention.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de mettre un terme à la convention de mise à disposition des locaux signée avec le CAC et de reprendre les locaux communaux afin de palier à ses besoins.

Les membres du conseil municipal valident à la majorité (13 pour, 1 contre (E Olivieri), 1 abstention (M. VALLICCIONI)) cette proposition et autorisent Madame le Maire à mettre fin à cette convention et à en informer par écrit l'association comme le prévoit la convention.

10/ Question écrite

Madame Olivieri a demandé que soit exposée la question suivante lors de ce conseil municipal :

«

Question écrite pour le Conseil municipal du 8 septembre 2021

Vous avez souhaité mettre à l'ordre du jour la question des relations avec le CAC de Ligny.

Contactée par le CAC en tant que conseillère municipale, il me semble nécessaire de rappeler certains faits qui éclaireront le sujet.

En effet, j'ai pu constater que :

- 1- L'association est toujours en attente d'une convention pour la mise à disposition du local municipal et celle d'occupation du domaine public pour la sonorisation du village. De même l'association n'a à ce jour pas de réponse de la mairie pour la proposition de date de réunion (11 septembre) faite en remplacement de celle proposée par la mairie fin août.
- 2- Le CAC a envoyé à la mairie dès janvier 2021 son projet de fête de la Saint-Anne pour lequel il n'y a pas eu de vrai travail en commun, uniquement des questions ou objections sans lendemain. De plus, on peut observer que le contenu du programme de cette fête a été en grande partie repris par l'association Jock'R pour sa fête de la Lignoïse.
- 3- Le projet de carnaval du CAC en mars n'a pas été autorisé par la mairie, au motif des restrictions sanitaires, semble-t-il, justifiées.

4- Le projet de Course au trésor du CAC (29 mai/5 juin) n'a pas été, lui aussi, autorisé par la mairie (la Commission association a-t-elle été réunie pour cela ? Un compte-rendu en a-t-il été fait ?). Le motif invoqué était encore les restrictions sanitaires, alors que leur projet présentait toutes les garanties et respectait un protocole sanitaire plus strict que celui mis en place par le gouvernement : mise à disposition de masque adulte et pédiatrique, de gel hydroalcoolique, petits groupes de 5 personnes (toutes de la même famille), départ toutes les 10 minutes, encadrants postés à chaque étape pour éviter les regroupements, un barnum pour le départ et un barnum à l'arrivée, avec chacun un bénévole de l'association présent afin de n'avoir aucun rassemblement dessous. Ce protocole avait été validé par le Préfecture du Loiret lors des deux dépôts de dossier.

Rappelons également que le président et le trésorier travaillent dans des métiers du médical et du paramédical, que la secrétaire est agent territoriale auprès des écoles et que l'application stricte des protocoles sanitaires est leur quotidien.

Que pouvaient-ils faire de plus et de mieux pour trouver grâce aux yeux de la mairie ?

En conséquence 78 enfants ont été privés d'une manifestation gratuite, sans aucun motif légitime.

Suite au refus de la mairie, l'association CAC, ne voulant pas léser les enfants inscrits, a remis les lots aux enfants, avec la mise en place d'un marquage des itinéraires d'entrée et de sortie dans le local du CAC.

Ces jours-là, des parents d'élèves ont fait part d'informations surprenantes : la mairie avait donné au directeur de l'école de fausses informations sur la sécurité sanitaire de la Course au trésor, confirmées lors de la rencontre du CAC avec celui-ci. Le directeur d'école a donc reçu lors de cette rencontre un dossier identique à celui déposé auprès de la mairie et s'est excusé de s'être fié à des informations inexactes.

Procéder ainsi n'est-ce pas monter l'école contre le CAC ?

- 5- Pour la Ste Anne : Le 26 mai, le CAC ayant appris par le biais d'habitants du village que Jock'R organise une fête une semaine avant la Ste Anne et que cette fête ressemble à s'y méprendre à une Sainte-Anne allégée, il annule le rendez-vous prévu avec la mairie en vue de sa préparation.

De mon côté, j'apprends incidemment le 15 juin la tenue de la fête de la Lignoïse, visiblement autorisée (la Commission association a-t-elle été réunie pour cela ? Un compte-rendu en a-t-il été fait ?), dont le sujet semble tenu secret puisque le conseil municipal du 9 juin n'en est même pas informé. Or ce devait être programmé de longue date, puisque la Gibelotte (dont la rédaction se situe courant mai) la mentionne via l'article de l'association Jock'R qui en publie même l'affiche.

- 6- Autre exemple litigieux : en juin, le CAC demande l'autorisation de démonter certaines enceintes permettant une sonorisation du village, car elles nécessitent un entretien. La mairie refuse, dans un

premier temps au motif d'un prétendu accord avec l'association (apparemment il n'y en a aucune trace), puis au motif que la mairie en serait propriétaire.

Le CAC a répondu par une « sommation de réponse » et en envoyant la facture des enceintes prouvant sa propriété.

A ce jour l'association est sans réponse et est contrainte de mandater un huissier de justice pour une « sommation interpellative ».

7- Plus grave enfin, l'association Jock'R et la mairie semblent impliquées dans un acte de vandalisme sur le câblage électrique issu du local du CAC, afin que la Lignoise puisse se servir de l'installation sonore via les enceintes du CAC, ceci depuis le local municipal de la bibliothèque (information confirmée par un agent municipal). Cet acte de vandalisme a fait l'objet d'un dépôt de plainte du CAC auprès de la Gendarmerie contre Madame le Maire, Monsieur le 1er Adjoint et contre les dirigeants de l'association Jock'R.

Dans ces conditions, comment s'étonner que les relations se dégradent et comment ne pas être choqué du parti pris de la mairie au détriment du CAC et en faveur de l'association Jock'R qui semble avoir toutes les autorisations (tout en ne respectant pas forcément les mesures sanitaires lors de la Lignoise) ?

C'était déjà le propos de mon message mail du 15/6 au conseil municipal, pour lequel je n'ai reçu de Madame le Maire qu'une réponse d'humeur injurieuse, sans véritables arguments explicatifs.

Enfin que dire d'une mairie, censée faire respecter la loi, qui cautionne des actes de vandalisme ?

Elisabeth Olivieri-Valois

Conseillère municipale »

Madame le Maire laisse la parole à l'assemblée, peu d'échanges ont lieu concernant cette déclaration, les membres ne donnent pas suite à ces propos. Madame le Maire souligne toutefois le caractère très offensif et diffamatoire voire outrageant à son égard et ne souhaite pas contribuer à cette polémique inutile.

La séance est levée par Tatiana Valiot, Secrétaire de séance à 21h05